

### Soutien à la mobilité étudiante

Le Département de science politique offre un soutien financier à la mobilité pour les personnes étudiantes. Ce soutien a pour objectif de favoriser la participation des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs à des événements scientifiques et des ateliers de formation académique afin de développer leurs aptitudes en recherche et en transmission des savoirs. Le soutien à la mobilité vise un déplacement hors du Québec, mais des déplacements au Québec peuvent aussi être appuyés.

Les personnes étudiantes doivent assumer les coûts du déplacement et conserver toutes les pièces justificatives requises (factures, preuves de paiement, cartes d'embarquement, reçus, etc.). Le soutien financier sera versé sous forme de remboursement des dépenses lorsque le séjour sera terminé.

#### Critères d'éligibilité

1. Être inscrit comme étudiante, étudiant dans un programme de cycles supérieurs en science politique lors du trimestre au cours duquel l'activité se déroule.
2. Trois types d'activités sont éligibles :
  - a. Séjours de recherche : terrain de recherche, stage de recherche ;
  - b. Formation académique : école d'été, atelier pédagogique ;
  - c. Communication scientifique : présentation lors d'un événement scientifique (congrès, colloque, conférence, atelier) après arbitrage par un comité d'évaluation.

#### Modalités

1. Les étudiantes et étudiants peuvent demander :
  - Un maximum de 150\$ pour le remboursement des frais d'inscription à une activité se déroulant à Montréal ;
  - Un maximum de 250\$ pour le remboursement de frais de déplacement et d'inscription à une activité se déroulant à l'extérieur de Montréal.
2. Les remboursements se font sur présentation des factures originales (billets, reçus, cartes d'embarquement, etc.) et d'une preuve de participation à l'activité.
3. Le soutien financier est alloué trois fois par an (janvier, avril, septembre) dans le cadre des concours de la Faculté de science politique et de droit (FSPD).
4. La priorité sera accordée aux personnes étudiantes n'ayant pas bénéficié d'un soutien financier au cours de l'année en cours.

5. Les demandes pour des activités se déroulant à l'extérieur du Québec se verront accorder la priorité.
6. Le financement octroyé dans le cadre des concours de soutien à la mobilité n'est pas transférable et doit servir à payer les frais encourus de l'activité pour laquelle il a été octroyé.

**Adresse postale**

Université du Québec à Montréal  
Case Postale 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8  
CANADA

**Adresse géographique**

Université du Québec à Montréal  
Pavillon des sciences de la gestion, 3<sup>e</sup> étage  
315, rue Sainte-Catherine Est, local R-3490  
Montréal (Québec) H2X 3X2

Téléphone : 514 987-4141  
Télécopieur : 514 987-0218  
dept.sc.politiques@uqam.ca  
politique.uqam.ca